



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

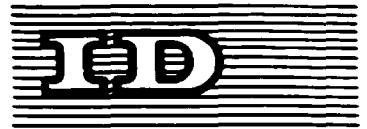
CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



16981-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.456/2

14 novembre 1985

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Réunion sous-régionale de suivi
du Programme initial intégré de
promotion industrielle dans le
cadre de la Décennie du développement
industriel de l'Afrique*

Bujumbura (République du Burundi), 6-10 janvier 1986

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

1. Ouverture de la réunion : (point 1 de l'ordre du jour)

Comme par le passé, la réunion sera ouverte par un ministre ou un haut fonctionnaire du pays d'accueil. Le Secrétaire général de l'OUA, le Secrétaire exécutif de la CEA et le Directeur général de l'ONUDI, ou leurs représentants, prononceront également de brèves allocutions au cours de la séance d'ouverture. Un représentant de l'UDEAC prendra également la parole s'il le souhaite.

2. Organisation de la réunion : (point 2 de l'ordre du jour)

A la reprise de la réunion après la séance inaugurale, il sera procédé à l'élection du président, en principe un ressortissant du pays d'accueil, qui présidera la séance au cours de laquelle seront élus les vice-présidents et le rapporteur. L'ordre du jour et le calendrier de la réunion seront examinés, modifiés éventuellement, puis adoptés.

Le secrétariat fournira des indications sur l'organisation des débats. Des renseignements touchant les dispositions d'ordre financier et administratif prises pour la réunion seront également donnés par le secrétariat.

* Réunion organisée en coopération avec l'Organisation de l'unité africaine (OUA), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) et le Gouvernement du Burundi.

3. Examen de l'état d'exécution du programme initial intégré de promotion industrielle : (point 3 de l'ordre du jour)

Après un bref discours introductif des représentants de l'ONUDI, de la CEA, de l'OUA et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, les participants devront exposer brièvement les mesures prises par leur pays ou leur organisation pour l'exécution du programme.

4. Révision du programme initial intégré de promotion industrielle : (point 4 de l'ordre du jour)

Le secrétariat engagera le débat en présentant brièvement la version révisée du programme initial intégré de promotion industrielle, qui sera établie sur la base des données fournies par les gouvernements et les organisations intéressées, l'OUA, la CEA ainsi que le Secrétariat de l'ONUDI lui-même. Au terme de cette présentation, il est prévu que la réunion examine à loisir les questions soulevées dans le document, notamment ce qui concerne les domaines dans lesquels des projets industriels moteurs à caractère multinational et d'autres projets industriels pourraient être mis sur pied dans la sous-région, les projets proposés eux-mêmes ainsi que la stratégie d'exécution du programme. Tous les débats se dérouleront en séance plénière.

5. Modalités d'exécution du programme intégré révisé sous-régional de promotion industrielle : (point 5 de l'ordre du jour)

Les débats de la réunion devraient porter essentiellement sur ce point de l'ordre du jour. Les participants examineront les mesures à prendre par les Etats Membres pour l'exécution des projets prioritaires et autres figurant dans le programme, y compris la mise en place de mécanismes institutionnels appropriés dotés des ressources humaines et financières voulues. Ils étudieront et proposeront aussi des mesures permettant aux principales organisations sous-régionales de fournir une aide accrue aux Etats Membres pour la prise des mesures complémentaires nécessaires et pour le suivi de l'élaboration, de la promotion et de l'exécution des projets convenus. Conformément aux discussions qui ont eu lieu précédemment dans d'autres réunions, notamment celles organisées dans le cadre des MULPOC, les participants devraient examiner les questions relatives à la création des comités sous-régionaux de coordination et sous-sectoriels pour la Décennie.

6. Adoption du rapport de la réunion : (point 6 de l'ordre du jour)

En principe, une journée sera laissée libre pour permettre au rapporteur de la réunion, avec l'aide du secrétariat, de rédiger le projet de rapport de la réunion, y compris ses conclusions et recommandations. Ce rapport sera présenté à la séance plénière qui suivra, pour examen et adoption. Comme par le passé, le secrétariat devrait recevoir mandat d'entreprendre la rédaction finale du rapport, en tenant compte de l'ensemble des observations.

7. Clôture de la réunion : (point 7 de l'ordre du jour)

Conformément à l'usage, un représentant du gouvernement du pays d'accueil clôturera officiellement la réunion. En principe, les représentants de l'ONU, des organisations coresponsables et les participants feront également des déclarations.

* * * * *